et conduit devant M. Grivel, procureur de la République à Vouziers.

Gosset, qui est âgé de 46 ans, est né à Cambrai. Il s'était fixé depuis plusieurs années à Rouvroy et faisait de fréquentes excursions dans tout le département et les arrondissements circonvoisins, soi-disant pour surveiller les intérêts du journal qu'il représentait, en réalité pour se livrer à un espionnage en règle pour le compte de l'Allemagne.

Longuement interrogé dès hier soir par M. Grivel, il a repoussé énergiquement l'accusation qui pèse sur lui.

Une perquisition minutieuse a été faite ce matin à son domicile. On n'en connaît pas encore ici les résultats; mais, quels qu'ils soient, Gosset ne sera pas remis en liberté et l'affaire suivra son cours.

En effet, d'après des renseignements particuliers, l'arrestation de Gosset n'a été opérée qu'à bon escient et le dernier mot est loin d'être dit sur cette affaire qui est appelée, tout permet de le croire, à avoir un certain retentissement.

BELGIQUE

A Alost. — C'est aujourd'hui, dimanche, qu'a lieu le scrutin de ballottage pour deux sièges à la Chambre des représentants.

Pendant toute la période électorale, l'effervescence a été grande, dans tout le canton d'Alost.

» Samedi, dit l'*Etoile Belge*, on a affiché un violent manifeste flamand dont on lira ci-après la traduction, que nous reproduisons sous toutes réserves.

» A peine avait-il paru, que ce manifeste a été saisi par la police, nous ignorons pour quelle cause, dit l'*Etoile*, et sur l'ordre de quelle autorité. En voici le texte :

« SCANDALE. — ELECTEURS! CHRÉTIENS!! — *La mesure est comble.* — Ils ont tenté de commettre contre l'abbé Daens la plus grande infamie qui ait été perpétrée n'importe où.

» Ils ont voulu soudoyer une femme! Ils ont voulu lui donner mille francs si elle consentait à déshonorer le révérend abbé Daens.

» Tel que le démon agit avec saint Antoine, ils ont aussi tenté de séduire le prêtre Daens afin d'imprimer une éternelle honte sur son nom!!

« A ce point la politique pousse les éhontés, les hypocrites qui ne reculent devant rien!

» Arrière les bandits et voleurs d'honneur qui commettent de semblables forfaits!

» De telles scélératesses dépassent l'imagination humaine!

» De tels forfaits n'existent dans l'histoire d'aucun peuple.

» La punition de vos scandales ne se fera pas attendre!

» Vous avez voulu déshonorer l'oint du Seigneur!! Vous avez osé salir sa sainte robe!!

» Tremblez! car ce que vous avez voulu faire est du sacrilège!

» Tremblez! car la malédiction atteint quiconque a commis ou a voulu commettre un sacrilège!

» Tremblez! car le Dieu tout puissant ne laissera pas impunis de semblables forfaits et votre punition ne se fera pas attendre!»

L'effervescence est à son comble. M. l'abbé Daens, en traversant le marché samedi matin, a été l'objet d'une manifestation enthousiaste. Plus de mille paysans lui ont fait escorte.

Mouscron. — *Un accident à l'Hôtel-de-Ville.* — Hier, vers neuf du matin, Mme Desmeth, femme de l'huissier bien connu, qui habite rue de la Gendarmerie, se rendait au greffe du Tribunal de simple police, situé à l'Hôtel-de-Ville. En descendant l'escalier de pierre, Mme Desmeth manqua le pied et roula du premier étage jusqu'au rez-de-chaussée; dans sa chute, elle se fractura le bras droit. Elle fut relevée aussitôt et transportée à son domicile, où M. le docteur Crombeke vint lui donner des soins.

— *Société de Saint-Vincent de Paul.* — Une messe sera célébrée, en l'église paroissiale, le dimanche 9 décembre, à 7 heures 1/2, pour la prospérité de l'œuvre. La réunion annuelle et générale des conférences du conseil particulier se tiendra le même jour, au Cercle ouvrier, à 3 heures 1/2.

Mont-à-Leux. — *Petits voleurs.* — Vendredi, vers six heures du soir, plusieurs enfants de 10 à 15 ans, profitant d'un moment où la boutique et estaminet de M. Léon Isambaert étaient déserts, ont brisé une des vitres de la fenêtre derrière laquelle se trouve un étalage de tabac, cigares, etc., et ont dérobé une foule d'articles divers, d'une valeur totale de 12 à 15 fr.

Ces précoces voleurs, dont la gendarmerie a le signalement, ont aussi opéré de la même façon à deux autres façades de maisons du hameau de Mont-à-Leux. Ils sont activement recherchés.

Tourcoing. — Le tribunal correctionnel s'est occupé ces derniers jours d'une affaire très compliquée.

Il y a sept ans on apprenait à Ellezelles le prochain mariage d'un meunier appelé Léopold Fontaine. Cette nouvelle souleva des protestations de la part d'une femme, Elisa Damiens, mère de deux enfants issus, disait cette personne, de relations avec ledit Fontaine. Ces protestations cessèrent tout-à-coup et on ne parlait plus de l'affaire depuis longtemps, lorsque, au mois de mai dernier, Elisa Damiens porta plainte contre un sien cousin, Félicien Damiens, et contre Léopold Fontaine, du chef de soustraction d'une reconnaissance de 5,000 francs souscrite à son profit par le second à l'époque de son mariage.

Selon la plaignante, le fait se serait passé le 13 mai, vers deux heures et demie. Par l'entremise de Damiens, a-t-elle déclaré, Fontaine aurait pris rendez-vous avec elle dans le bois de Frasnes pour lui remettre le montant de la reconnaissance.

A certain moment, Damiens, qui assistait à l'entrevue, se serait emparé du billet que Mme Damiens mère tenait en mains en attendant que Fontaine eût compté les 5,000 fr. à sa fille, et les deux hommes auraient alors disparu dans les profondeurs du bois.

Fontaine soutient que la reconnaissance n'a jamais existé et qu'il n'a pu, dès lors, en opérer la soustraction en compagnie de Damiens.

Les nombreux témoignages entendus n'ont guère éclairci l'affaire.

Disons cependant qu'au cours de l'instruction, cinq ou six personnes ont affirmé avoir vu le billet en question.

Elisa Damiens s'est portée partie civile par l'organe de Me Ledoc.

Les plaidoiries, très longues et fort animées, ont eu lieu hier.

Me Leduc a prononcé un véritable réquisitoire contre les prévenus dont l'un était, a-t-il dit, notoirement connu dans la commune pour avoir en des relations avec sa cliente, et dont l'autre, Damiens, est un repris de justice; il a réclamé non l'import du billet, mais une somme de 500 francs à titre de dommages-intérêts.

Mes De Rick et Broquet, défenseurs des inculpés, ont accumulé une quantité d'arguments de fait et de droit, pour tenter de démontrer que cette affaire était une comédie montée de toutes pièces.

Le jugement sera rendu le samedi 15 décembre.

— *A la Société de Musique.* — La date du prochain concert est fixée au 22 décembre. Le programme de cette soirée sera pour ainsi dire consacré aux œuvres de l'éminent compositeur français, Th. Dubois, membre de l'Institut, le successeur, dans la docte assemblée, de l'illustre Ch. Gounod.

M. Dubois se propose d'assister au concert du 22 décembre et de venir la veille jeter le dernier coup d'œil du maître sur la préparation de ses œuvres. Le comité a fait choix de deux excellents artistes pour l'interprétation de ses deux partitions, « Hylas » et « l'Enlèvement de Proserpine », pour chœur, soli et orchestre : ce sont Mlle Milcamps et M. Tondeur. Sa « Marche de Jeanne d'Arc », ainsi que des fragments de sa « Farandole », seront exécutés par l'orchestre.

Outre cette partie très attractive du programme, le comité a engagé pour ce concert le pianiste-compositeur Colonne, de Paris, et le violoniste Lilien, qui interprétera avec orchestre le concerto de Mendelshoon. Enfin, le chanteur Gaston Maquis, compositeur de beaucoup de talent et obtenant actuellement un énorme succès à Paris, complétera l'ensemble de ce superbe programme.

Courtrai. — *Vol d'une montre en or.* — Dans la journée de lundi dernier, ainsi que nous l'avons relaté, une montre de dame, en or, avait été volée chez un cultivateur, M. Charles Vanttazebrouck, demeurant rue du Seigle, par un de ses anciens domestiques, Camille Delrue, âgé de 20 ans, sans domicile fixe, qui avait ensuite pris la fuite.

Le coupable a été arrêté, vendredi, à une heure de l'après-midi, dans un cabaret de la chaussée de Sweveghem, et amené au bureau de police. Il avait en sa possession une somme de 17 fr. 20 c.; mais la montre n'a pu être retrouvée sur lui. Le commissaire l'a fait écrouer pour être tenu à la disposition de M. Dujardin, juge d'instruction.

Menin. — *La réunion du Conseil communal.* — Le Conseil communal est appelé à délibérer, le mardi 11 décembre, sur les questions portées à l'ordre du jour suivant : 1° Cimetière : demande de concession de terrain ; 2° Taxe sur la valeur locative : rôle des cotes irrécouvrables de 1892 ; 3° Taxe sur les chiens, id.; 4° Hôpital Saint-Georges : prix de la journée d'entretien en 1895 ; 5° Prix de l'éclairage au gaz : lettre de la Société anonyme du Centre ; 6° Budgets scolaires pour 1895. Diverses autres questions seront ensuite examinées à huis-clos.

Dottignies. — *Concert.* — Dimanche 9 décembre, à 5 h. 1/2, un concert artistique et dramatique sera donné par le cercle *Les Bons Amis*, avec le bienveillant concours de l'*Ocarina-Club Courtraisien*, et de plusieurs artistes étrangers, dans la grande salle de la *Société Philharmonique*; voici le programme :

Première partie. — 1. Ouverture par l'Ocarina-Club (25 exécutants). les Dragons de Villars. 2. Romance, Hymne à la Nature, par M. Ch. Lebrun. 3. Morceau de salon pour clarinette par M. H. Vantieghem, prix d'excellence du Conservatoire de Courtrai. 4. Les noces à Célestin, comédie en deux actes (1er acte). 5. Les Puritains d'Ecosse, duo par MM. J. et A. Baelde. 6. Les noces à Célestin, deuxième acte. 7. Concerto pour violon, par M. C. Ansens, prix du Conservatoire de Courtrai. 8. Saynète comique, par M. X. Entr'acte de quinze minutes.

Deuxième partie. — 1. Polka élégante par l'Ocarina-Club, Ma Reine valse, Wallenstein ; 2. Romance, par M. Ch. Lebrun ; 3. Fantaisie sur le Carnaval de Venise, pour clarinette, par M. H. G. Vantieghem ; 4. Monologue, par M. P. Lacroix ; 5. Ivanhoé (Le chevalier de l'ermite) par MM. P. et A. Baelde ; 6. L'auberge enchantée, comédie-vaudevil en un acte ; 7. Scène de ballet, pour violon, par M. Ansens ; 8. Jean qui pleure et Jean qui rit, saynète comique par MM. H. G. et X. — Le piano sera tenu par M. G. Vantieghem, professeur à Courtrai. — Immédiatement après le concert, grand bal ; Prix d'entrée 1 franc.

Mouscron. — *Une arrestation mouvementée. — Rebellion d'un vagabond contre le commissaire de police.* — Depuis un certain temps déjà, un mendiant de profession, natif de Bruges, Joseph Hinderyck, âgé de quarante-un ans, va frappant à toutes les portes à Mouscron, menaçant de faire un mauvais parti à ceux qui lui refusent l'aumône.

Jeudi après-midi, vers deux heures, Hinderyck se présenta, rue de Menin, chez Mme Vartrasse, à qui il offrit en vente un vieux pardessus. Cette dernière n'acceptant pas le marché, le commerçant d'occasion changea soudainement de ton, et menaça de la frapper. La pauvre femme affolée s'enfuit dans sa maison, en appelant au secours.

A ce moment même, passait sur sa bicyclette M. Deroeck, commissaire de police. Il sauta en bas de sa machine, et se mit en devoir d'arrêter l'agresseur; mais celui-ci se coucha par terre, et lança des coups de pied et de poing au magistrat. M. Deroeck envoya chercher des cordes dans un cabaret voisin, et réussit à ligoter à lui seul le forcené, non toutefois sans avoir été cruellement mordu à la main droite.

Une voiture de meunier arriva à point pour permettre au commissaire d'y déposer Hinderyck, qu'il fit conduire au dépôt communal, sous sa propre surveillance, au milieu d'un immense concours de curieux qui avaient suivi les péripéties de la scène. Tout le long du chemin M. Deroeck fut en butte aux plus grossières injures de la part du prisonnier, qui, une fois à destination, brisa tout dans sa cellule, tout même jusqu'au plancher.

Joseph Hinderyck, des vendredi matin, comparaissait devant M. le juge de paix du canton de Mouscron, qui l'a condamné à être, pendant deux années, mis à la disposition du gouvernement, du chef de vagabondage. Il a ensuite été écroué à la prison de Courtrai, en attendant sa comparution devant le tribunal correctionnel pour coups et blessures à un magistrat.

Ecole des Sciences sociales de Lille

Explication des Encycliques de Léon XIII par le R. P. Fristot

1er, 2e, 3e cours

Dans la première leçon, le R. P. Fristot traite de l'autorité doctrinale des encycliques. Tous les catholiques doivent admettre les enseignements renfermés dans les encycliques du Souverain Pontife. En effet, dans n'importe quel ordre d'idées, on doit obéir à son chef. Or, le Pape est le chef suprême de l'Eglise, seulement il faut distinguer entre la définition ex-cathedra et l'enseignement du Souverain Pontife par application de son magistère ordinaire.

La définition ex cathedra, c'est-à-dire l'exercice de l'infaillibilité du Souverain Pontife, doit être crue sous peine d'hérésie; ceux qui ne s'y soumettent pas commettent un péché contre la foi ecclésiastique. Au contraire, l'enseignement par application du magistère ordinaire, c'est-à-dire l'enseignement du Pape comme chef de l'Eglise et non plus comme pontife infaillible, doit être cru sous peine de péché non plus contre la foi ecclésiastique mais contre l'obéissance que nous devons à notre chef suprême en matière de croyance comme en matière de conduite. En résumé, péché d'hérésie dans la définition ex cathedra, péché de désobéissance dans l'enseignement ordinaire du Souverain Pontife.

Dans la seconde leçon, le R. P. Fristot s'occupe de l'objet général des encycliques de Léon XIII. Les encycliques de Sa Sainteté Léon XIII touchent à des sujets extrêmement variés, mais celles qui nous intéressent particulièrement sont celles qui concernent le droit public et les questions ouvrières; ce sont elles seules que le R. P. Fristot se propose d'étudier. Toutes se ramènent à prouver que si la société souffre c'est principalement pour n'être séparée des enseignements de l'Eglise et de la direction de son chef.

La religion catholique contribuera pour une bonne part à la réforme de la société. « Sans elle, dit Léon XIII, on essaie en vain de dénouer heureusement le nœud inextricable de la question sociale. » Et il ajoute ailleurs : « En un siècle comme le nôtre, si l'on peut espérer un salut véritable pour la société, c'est principalement de l'Eglise qu'on le doit attendre. » Donc, retour à la foi catholique et à l'obéissance au Souverain Pontife, enseignant et gouvernant librement.

La 3e leçon a pour objet l'étude de l'encyclique *Inscrutabili*, publiée le 21 avril 1878.

Léon XIII débute par le tableau des maux de la société : révolte contre l'autorité, mépris des lois, discussions d'où naissent les guerres, cupidité avec le suicide et le détournement des fonds publics pour conséquences. La principale cause de ce désordre est dans les attaques dirigées contre l'Eglise qui est la sauvegarde et l'appui de toute autorité légitime.

Les adversaires de l'ordre public ont parfaitement compris que rien n'était plus propre à renverser les fondements de la société que d'attaquer l'Eglise et de la rendre odieuse par des calomnies la représentant comme l'ennemie de la vraie civilisation. De là les lois contraires aux droits de l'Eglise, la dispersion des ordres religieux, la confiscation des biens ecclésiastiques, la liberté laissée à l'enseignement de l'erreur, l'usurpation de la puissance temporelle établie par la Providence pour favoriser l'action du Souverain Pontife en maintenant son indépendance.

Léon XIII s'attache spécialement à montrer que l'Eglise, loin d'être l'ennemie de la civilisation, en a été au contraire la principale instigatrice. N'est-ce pas elle qui a fait disparaître l'esclavage ? N'est-ce pas elle qui a soustrait à la barbarie et rendu florissants les lettres, les sciences et les arts ? N'est-ce pas elle qui a été la grande bienfaitrice de l'Italie ? Regardez les peuples privés de la foi catholique, voyez les Orientaux et la décadence dans laquelle ils sont tombés. Sans doute il y a des peuples qu'on dit très civilisés et qui ne professent pas le catholicisme. Mais détrompez-vous : c'est là une fausse civilisation. Voyez l'Angleterre avec l'asservissement de l'Irlande et la plaie du paupérisme. Voyez l'Allemagne avec le socialisme et la mauvaise philosophie triomphants. Est-ce là la véritable civilisation ?

Léon XIII indique ensuite les remèdes à la situation actuelle. C'est la réforme de la famille qui entraîne la réforme de la société : rejetons donc les lois antichrétiennes sur le mariage, la mauvaise éducation de la jeunesse et admettons docilement les enseignements du Souverain Pontife. D'un tronc pourri ne peuvent naître que des branches gâtées et des fruits misérables. De la réforme chrétienne de la famille dépend la réforme si désirable de la société.

A. F.

CHOSES ET AUTRES

Deux messieurs ayant bien dîné montent dans l'express :

— Moi, dit l'un, je pose une nouvelle voie, c'est un métierplein de travaux.

— Moi, dit le second, je suis entrepreneur de factage et j'ai beaucoup de mailes.

Puis, s'adressant à moi :

— Et vous que faites-vous?

— J'ai entrepris l'entretien des haies, c'est une carrière bien épineuse.

⁂

On parlait devant Emile Augier, d'un personnage des plus excentriques et des plus fantasques.

— A propos, s'écrie quelqu'un, vous savez la nouvelle : il est fou.

— Ah! ah! dit Augier... il vient de régulariser sa situation!

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Archimède et Richard-Lenoir. Direction : Mme VEUVE G. DESCHAMPS. — Bureaux à 5 h. 1/2. Rideau à 6 h. 0/0. — Dimanche 9 décembre. — **Gigolette**, drame à grand spectacle en 5 actes et 8 tableaux plus un prologue en 1 acte. — Le spectacle se terminera par : **Monsieur Choufleuri restera chez lui le.....**, opérette en 1 acte.

SALLE DES FETES, Place Leverrier, à Tourcoing. — La troupe d'opéra-comique du Théâtre de Roubaix sous la Direction de Mme veuve DESCHAMPS. — Bureaux à 8 h. Rideau à 8 h. 1/2 précises. — Lundi 10 décembre. — **Le Jour et la Nuit**, opéra-comique en 3 actes.

CHRONIQUE VÉLOCIP-DIQUE

ROUBAIX. — Dans sa réunion du 7 décembre, le Cyclist-Club Roubaisien a procédé à l'élection de son bureau pour l'année 1894-95.

M. Adolphe Gramme a été réélu président ; M. Jacob Elkan renommé vice-président. Trésorier : M. Louis Vial ; secrétaire : M. Alexandre Beirnaerd ; capitaine de route, M. Alphonse Delcroix ; lieutenant, M. Léon Helstracte ; commissaires, MM. Armand Toulet, Alphonse Aerts et Jules Bilin.

MM. Gramme et Elkan ont prononcé chacun une charmante allocution et remercié leurs camarades de les avoir à nouveau appelés à la présidence et à la vice-présidence de la société.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concisse donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur lat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs. 5770

Les nouveaux plans de Roubaix & de Tourcoing monumentaux, industriels et commerciaux, publiés par l'administration des plans monumentaux de France et édités par le *Journal de Roubaix*, viennent de paraître. Ces plans, dressés avec le plus grand soin par M. E. Sternheim, sont des indicateurs indispensables à tous les fabricants et négociants, comportant la description de tous les établissements industriels et des monuments publics de Roubaix, Tourcoing et de leurs environs. Les plans, imprimés et gravés d'une façon toute artistique, sont en vente dans nos bureaux, au prix de 1 fr. 72305

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du samedi 8 décembre.* — Gilbert Deridder, Hôtel-Dieu. — Annette Duhamel, rue de Sébastopol cour Delys 1. — Rachel Equinet, Hôtel-Dieu. — Valentine Loridant, Hôtel-Dieu. — Gaston Clarebout, rue de Wasquehal fort Dhalluin 6. — Henri Vandevelde, rue de la Vigne cour Vanbeveren 7. — Céline Lefebvre, rue Vancanson cour Prouvost 2. — Valentine Leman, rue du Tilleul 324. — Joséphine Goethals, rue du Tilleul cour Oxombre 15. — Pierre Vanpaemel, rue de la Balance cour Sénécaut 2. — *Mariages.* — Jules Belecluse, 24 ans, échantillonneur, rue Mimi 45 et Flore Herbin, 24 ans, peigneuse, rue de l'Oannelet impasse Balzac 59. — Paul Roussel, 30 ans, rôtier, rue Choiseul cour Lefebvre et Elodie Deschepper, 21 ans, bobineuse, rue Desaix 35. — Jules Lesage, 31 ans, charbonnier, rue de Menin 58 et Marie Vandecasteele, 26 ans, couturière, rue de Menin. — Florimond Gossart, 24 ans, chauffeur, boulevard de Colmar 41 et Marie Warterzak, 23 ans, doubleuse, rue du Tilleul 356. — Arthur Hennekein, 25 ans, échantillonneur, rue de Solferino 16 et Augustine Dewaeghe, 24 ans, bobineuse, rue Meyerbeer 4. — François Ostyn, 28 ans, domestique, rue du Grand-Chemin 89 et Octavie Dhooghe, 29 ans, journalière, rue du Grand-Chemin. — Gustave Duquesne, 28 ans, journalier, rue Saint-Jean 167 et Marie Vandenbroucke, 26 ans, journalière, rue Saint-Jean. — *Déclarations de décès.* — Marcel Conard, 5 mois, rue du Fontenoy cour Moreau 28. — François Carlier, 17 ans, Hôtel-Dieu. — Camille Tunt, 1 mois 28 jours, rue de Flandre 147.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du samedi 8 décembre.* — Raymond Holbecq, Epinette. — Richard Potier, rue Lepers. — Marie Vandewiele, rue des Champs. — Germaine Leploe, rue Capelle. — Albert Samyn, rue du Midi. — *Mariages.* — Ferdinand Vanoverberghe, 21 ans rattacheur et Julie Dubocq, 20 ans, dévideuse. — Jules Duterte, 37 ans, rattacheur et Céline Percq, 39 ans, moulineuse. — Remy Vanmerhaeghe, 24 ans, coupeur de pailles et Clémentine Verriest, 35 ans, cabaretière. — *Publications de mariages.* — Pierre Vanassche, 21 ans, dégorgeur et Silvie Duthoit, 21 ans, dévideuse. — Augustin Catteau, 53 ans, mécanicien et Céline Leclercq, 51 ans, ménagère. — Florent Voogt, 26 ans, tisserand et Hortense Bestali leur, 27 ans, chamareuse. — Adolphe Warhem, 19 ans, rattacheur et Berthe Provost, 21 ans, fileuse. — Henri Duganquier, 28 ans, tapissier et Hélène Claerebout, 28 ans, sans profession. — Pierre Coudere, 25 ans, poêlier et Marie Wyseur, 29 ans, couturière. — *Déclarations de décès.* — Carlos Varrasse, 63 ans, employé, rue Winoc Chocqueel 79. — Zélia Boyyn, 1 an, rue de la Marlière 260. — Jean-Baptiste Desurmont, 79 ans, laveur, rue Sainte-Germaine 58. — François Tiberghien, 49 ans, teinturier, rue Winoc Chocqueel 98. — Louis Quique, 19 ans, tisserand, rue de la Fonderie 8.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 26 novembre au 2 décembre.* — Clémence Bonte, rue Saint-Piat. — Maurice Debuy, rue de Tunis. — Berthe Debuisne, rue des Jardins. — Alzire Decottignies, rue du Progrès. — Maria Hespel, rue du Trocadéro. — Hector Deboosere, rue Charles-Quint. — Mathilde Pattyn, rue Paul Bert. — Maurice Cousin, rue du Nord. — *Mariages.* — Jean-Baptiste Delestré, 38 ans, teinturier et Zuline Delplanque, 25 ans, servante. — Georges Bargibant, 28 ans, employé et Pauline Menart, 22 ans, sans profession. — *Publications de mariages.* — Jules Félix, 30 ans, meunisier et Sophie Delneuchourt, 40 ans, marchande de beurre. — Emile Lefebvre, 51 ans, rentreur et Elisa Graveline, 47 ans, ménagère. — Jean-Baptiste Lepers, 25 ans, trieur et Elisa Humel, 26 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Marie Heneuse, 32 ans, marchande, rue Amiral Courbet. — Jules Vanderbrocke, 24 jours, rue de Lille. — Léopold Friant, 3 mois, rue de Thionville. — Charles Laporte, 51 ans, rhabilleur de meubles, rue de Tunis.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 23 au 29 novembre.* — Jules Rys, Saint-Liévin. — Laure Dartois, Crétinier. — Charles-Louis Degroote, Martinoire. — Sylvie Rasson, Petit-Paris. — Germaine Legrou, Vieille-Place. — Henri Delannoy, Crétinier. — Irma-Germaine Vandemeulebroucke, Breuil. — Georges Merlin, Saint-Liévin. — Emile Lepoutre, Bas-Chemin. — Auguste Bliecq, Touquet. — Marie Souris, Saint-Liévin. — Madeleine-Léontine Vanoverbeke, Sartel. — Julien Delbert de Valde, Houtarde. — Arsène-Alphonse Courchelle, rue Pierre Catteau. — Marie-Herminie Nys, Crétinier. — *Mariages.* — Henri Deldalle, 26 ans, employé de commerce et Adèle Lefebvre, 24 ans, tisserande. — Napoléon Coorevits, 27 ans, charbonnier et Victorine Dabatia, 21 ans, soigneuse. — Henri Carlier, 21 ans, apprêteur et Marie-Hortense Victorine Detollenaere, 25 ans, bobineuse. — Henri Delatte, 25 ans, tisserand et Marie Grumiaux, 23 ans, bobineuse. — Henri Delchambre, 27 ans tisserand et Marie Lecomte, 24 ans, tisserande. — Henri Beuscart, 31 ans, tisserand et Elise Planckaert, 23 ans, tisserande. — Alfred Edouard Lerouge, 27 ans, tisserand et Adèle Turpin, 29 ans, tisserande. — Auguste-Alphonse Morel, 18 ans, apprêteur et Victorine Vierstraete, 22 ans, soigneuse. — Jules Lefebvre, 34 ans, tisserand et Fidéline Delchambre, 21 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Poncheele, 29 ans, tisserand et Clara Herrinck, 24 ans, piqueuse. — Louis-Pierre-François Desbarbieux, 37 ans, trieur de laine et Marie Brunel, 26 ans, ménagère. — Henri Boquet, 26 ans, tisserand et Joséphine-Marie Joseph Lamérant, 20 ans, peigneuse. — Valère Delcroix, 24 ans, apprêteur et Marie Guévar, 20 ans, soigneuse. — *Publications de mariages.* — Alfred Bény, 22 ans, apprêteur et Pauline Rommens, 22 ans, piquirière. — Achille-Joseph Lefebvre, 24 ans, employé de commerce et Marthe-Angélina Robeau, 22 ans, sans profession. — Ernest-Louis Dejonghe, 23 ans, rattacheur et Marie-Hélène Dupont, 23 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès.* — Madeleine Dubus, 8 mois 1/2, Place. — Henri-Joseph Lecroart, 51 ans 4 mois, sans profession, Hôpital. — Odile Salmon, 3 ans 11 mois, Parédis. — Marcel-Grégoire Sénécaux, 12 mois 1/2, rue de Leers. — Blanche Renard, 4 ans 1/2, Vieille-Place. — Emile Hennebel, 22 mois, Petit-Tournay.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 19 novembre au 1er décembre.* — Charles et Marie Defaux, jumeaux, le Paradis. — Charles Vanommeslaeghe, la Place. Madeleine Lemayeur, la Place. — Germaine Vandenberghe, la Motte. — Arthur Cornille, la Place. — Michel Bouché, les Bonnets. — Louis Tindit, la Croix. — Joseph Bouillette. — Joseph Montagne, la Place. — Marie Catel, la Placette. — *Mariages.* — Constantin Cavier, 23 ans, dégorgeur et Marie Roobaert, 27 ans, tisseuse. — Ernest Lefebvre, 29 ans, tisserand et Jeanne Salembier, 22 ans, tailleuse. — Jules Descamps, 27 ans, ajusteur et Catherine Gauthier, 28 ans, canetière. — *Déclaration de décès.* — Georgina Vandevelde, 1 mois 24 jours, Croix-Bouillette.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 24 novembre au 1er décembre.* — Emile Vandeveyere, au Blaton. — Marie Castel, la Bassée. — Jules Vincent, au Belcan. — Paul Foraux, au Gavre Trois-Fêtus. — *Mariage.* — Désiré Grave, 31 ans, domestique et Rosalie Vanbesselaere, 26 ans, ouvrière de filature. — *Déclarations de décès.* — Georges Salembien, 10 ans. — Blanche Debay, 22 ans — Laure Parez 66 ans, ménagère

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 16 novembre au 3 décembre.* — Adrienne Rohart, à la Payelle. — Louis Leclercq, au Moulin Cordon. — *Mariage.* — Alfred Boute, 27 ans, cordier et Justine Lebrun, 22 ans, sans profession.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 25 novembre au 1er décembre.* — Henri Bouterlinque, Bois de Chênes. — Victorine Depaepe, au canton du Court. — Céline Dhellemmes, au Touquet. — *Mariages.* — Louis Grégoire, 28 ans, fileur à Wattrelos et Elise Beuscart, 29 ans, soigneuse à Mouscron. — Camille Wille, 35 ans, cultivateur à Luingne et Léocie Duquenne 27 ans, cultivatrice à Mouscron. — Jules Jonkart, 22 ans, boucher à Mouscron et Flore Lestienne, 26 ans, sans profession à Mouscron. — Omer Dubuisson, 22 ans, employé de commerce à Mouscron et Hélène Lestienne, 23 ans, sans profession à Mouscron. — Alphonse Pollet, 34 ans, mennisier à Mouscron et Victorine Desmettre, 38 ans, sans profession à Mouscron. — *Déclarations de décès.* — Cyrille Demarque, 3 ans 7 mois, canton du Touquet. — Emma Leman, épouse de Désiré Lahousse, 26 ans, sans profession, canton du Touquet. — Alphonse Declercq, 25 ans, fileur, rue de l'Hospice. — Alice Legrand, 10 jours, Petit-Courtrai. — Julien Dewinter, 1 mois, au Touquet. — Auguste Debay, 6 mois, au Christ. — Alphonse Hollebecq, 25 ans, sans profession, au Bas-Chemin. — Maria Tiran, 10 mois, Bas-Voisinage. — Clémence Sabbe, 13 mois, Haut-Judas. — Omer Deschynck, 1 mois, Blanc-Pignon

NECHIN — *Déclarations de naissances du 1er au 30 novembre.* — Clémence-Augustine Delplanque. — Alfred Beudin. — Marthe-Odile-Joseph Delrue. — *Publications de mariage.* — Victorien Miclotte et Armande Créteur. — Julien Ducatillon et Clémence Duquesnoy. — *Mariage.* — Julien Ducatillon et Clémence Duquesnoy.

ROUBAIX. — A l'occasion de la fête Saint-Nicolas, un grand bal sera donné le dimanche 9 décembre, à sept heures, chez M. Adolphe Leclercq, ancienne salle Couteau, 70, rue de la Vigne. Prix d'entrée, cavalier, 0,75 c. ; dame : 0,50 centimes. Orchestre habituel.

WATTRELOS. — Une troupe d'artistes roubaisiens donnera, lundi soir, à 7 heures, dans la grande salle Steux, une soirée dramatique dont voici le programme : *Paris la nuit*, vaudeville en 4 acte ; *Le meurtrier de Théodore*, drame en 3 actes ; *Morts et vivants*, bouffonnerie en 1 acte. Prix des places 0,50 et 0,30.

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX

Imp ALFRED REBOUX, 17 rue Neuve, Roubaix

On reçoit, dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX, des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'Etranger, sans aucune augmentation de prix.

Annonces légales

Etude Me GODRON, docteur en droit, avoué à Lille, 103 bis, boulevard de la Liberté.

Cie DU CHEMIN DE FER du Nord

Expéditions. — Fausses déclarations sur le poids des marchandises. — Escroquerie et complicité.

Extrait d'un arrêt contradictoire rendu par la Cour d'appel de Douai (chambre des appels de police correctionnelle) le 7 novembre 1894.

Entre :

1° X.... ; 2° Y....

Appelants d'un jugement rendu par le tribunal correctionnel de Lille, le 28 juillet 1894;

Non détenus, prévenus d'escroquerie, de complicité d'escroquerie et de contravention à la police des chemins de fer:

D'une part;

3° La Compagnie du chemin du Nord, dont le siège social est à Paris, 18, rue de Dunkerque, représentée par Me Fauville, son avoué;

Partie civile intimée;

D'autre part;

4° Et M. le Procureur de la République, près le Tribunal civil de Lille;

Aussi intimé;

Encore d'autre part;

La Cour :

Après avoir entendu les prévenus, le rapport de l'affaire et la lecture des pièces de procédure et notamment du jugement sus rappelé qui est ainsi conçu :

« Attendu qu'il résulte des » débats qui ont eu lieu aux audiences publiques des 26, 27 et 28 juillet 1894, la preuve » que X..., s'est, à Roubaix, en » 1894, en employant des manœuvres frauduleuses pour » faire croire à l'existence des » fausses entreprises, fait délivrer des quittances par la » Compagnie des chemins de fer » du Nord, et a, par ces moyens, » escroqué tout ou partie de la » fortune d'autrui;

» Que Y...., W.... et Y...., » se sont au même lieu et à la » même date rendus complices » du délit d'escroquerie ci-dessus » spécifié, commis par X..., en » aidant, en assistant avec connaissance de cause l'auteur de » l'action dans les faits qui l'ont » préparée, facilitée ou consommée;

» Que X.... a, en outre, à » Roubaix, en 1894, contrevenu » à l'article 41 du règlement de » juin 1886, en ne mentionnant » pas dans ses déclarations d'expédition le poids exact des » colis à expédier par la Compagnie du chemin de fer du » Nord;

» Qu'il y a des circonstances » atténuantes;

» Vu les articles 405, 59, 60, » 55, 463 du Code pénal, 21 de » la loi du 15 juillet 1845, 41 du » règlement de juin 1886, 194 du » Code d'instruction criminelle » lus à l'audience;

» Le Tribunal déclare X.... » coupable d'escroquerie et de » contravention aux lois et règlements sur la police des » chemins de fer;

» Y...., W.... et Y...., coupables de complicité d'escroquerie;

» Tous quatre avec circonstances atténuantes : En conséquence les condamne à l'emprisonnement, savoir :

» X.... pendant six mois.

» W.... et Y.... chacun pendant un mois.

» Y.... pendant huit jours (ce dernier avec application de la loi de sursis).

» Tous quatre solidairement et par corps aux frais.

» Fixe la durée de la contrainte par corps à 40 jours.

» En ce qui concerne les dommages intérêts réclamés par la » Compagnie du chemin de fer » du Nord partie civile

» Attendu qu'elle y a droit.

» Que le Tribunal possède des » éléments nécessaires pour en fixer la quotité.

» Condamne solidairement » X...., W.... et Y.... et Y.... » à payer à la Compagnie du » Nord la somme de 870 francs » à titre de dommages-intérêts.

» A raison de la publicité des » faits résultant de la pluralité » des coupables et de la qualité » de deux d'entre eux,

» Autorise comme supplément » de dommages-intérêts la Compagnie à insérer le jugement » dans deux journaux de Roubaix : le *Journal de Roubaix* et » la *Gazette de Roubaix-Tourcoing* et dans un journal de » Lille, l'*Echo du Nord*, à condition que le coût de chaque » insertion ne dépassera pas 50 » francs et à l'afficher à 50 exemplaires aux frais des condamnés.

» Condamne la Compagnie du » Nord aux frais sauf son recours. »

Adoptant les motifs des premiers juges : En ce qui concerne l'escroquerie.

Attendu qu'il résulte de l'information et des débats, tant en première instance qu'en appel, que dans le courant de l'année 1894, X.... a, par l'intermédiaire d'un de ses employés, proposé aux agents de la Compagnie du chemin de fer du Nord W.... et Y.... chargés de peser les marchandises qu'il se faisait expédier à lui-même à Paris, d'inscrire des poids inférieurs à ceux qu'ils constataient sur la bascule, leur promettant certaines sommes d'argent, s'ils voulaient se conformer à ses instructions.

Que W.... et Y.... ont accepté ses offres,

Que X.... afin que les agents chargés du pesage puissent reconnaître ses wagons, les faisait marquer de signes convenus entre eux.

Que W.... et Y.... ainsi avertis enregistraient pour les expéditions faites par X.... des